



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORT SAINT PERE

DATE DE LA SEANCE	21/09/2026
DATE DE LA CONVOCATION	15/09/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	23
QUORUM	12
PRESENTS	21
ABSENTS	2
REPRESENTES	1
VOTANTS	22

Le vingt et un septembre deux mille vingt-six, à vingt heures trois minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de PORT-SAINT-PÈRE, sous la présidence de Gaëtan LÉAUTÉ, Maire.

Étaient présents : LÉAUTÉ Gaëtan, Séverine GAINARD, Philippe HIDROT, Joëlle BERTRAND, Denis THOMAS, Magali THOMAS-BALU, Benjamin RATICHAUX, Vincent BRETECHER, Isabelle MULLET, Sébastien BEZIER, Angélique PIGNOT, Pauline RETIERE, Julie RENARD, Morgane LE GUELLEC, Quentin GRAVOUIL, Gilberto PELLEGRINO, Jérôme ANGELVY (20h05), Edwige JEAN, Nicolas COHU, Nicolas TAUPIN, Noémie LIZÉ

Absents excusés : Tiphaine DÉAS, pouvoir à Gilberto PELLEGRINO, Damien THOMAS

La séance a été ouverte sous la présidence de Gaëtan LÉAUTÉ, Maire.

En préambule, Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

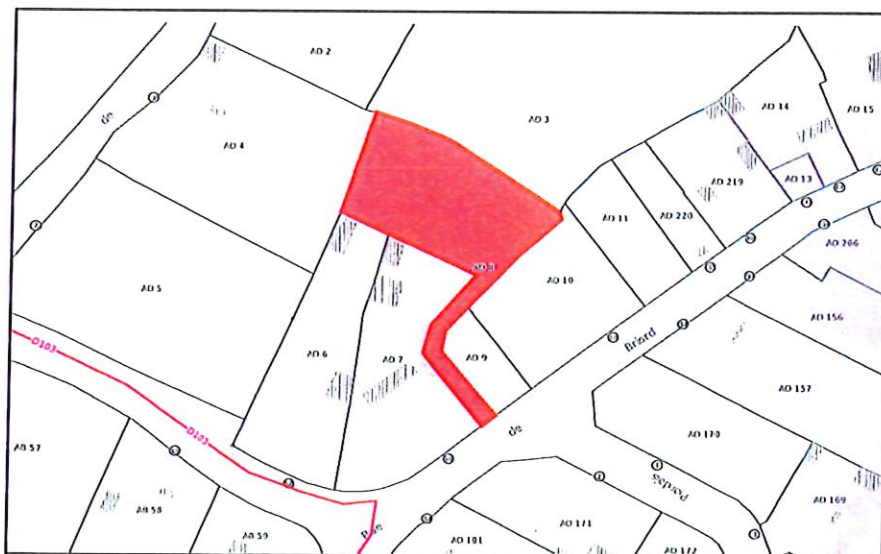
Monsieur Denis THOMAS est désigné secrétaire de séance.

DE-2026-06-06 ACQUISITION PARCELLE – AD8

Rapporteur : Denis THOMAS

Madame Myriam ABEL, propriétaire de la parcelle AD8, sise rue de Briord, d'une contenance cadastrale de 1078 m² a proposé à la Commune de l'acquérir, pour la somme de 2500,00 €.

La parcelle se situe sur le PLU, en OAP* portant sur la trame verte et bleue.



(*orientation d'aménagement et de programmation)



Considérant la situation géographique de la parcelle AD8 située rue de Briord,

Considérant l'intérêt de cette parcelle dans une réflexion de mobilité douce entre le lotissement de Beauvais et le centre bourg

Considérant l'existence d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales de la rue de briord sur cette parcelle

Vu l'avis favorable de principe du Bureau Municipal du 01/12/2025

Le Conseil Municipal, après présentation et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

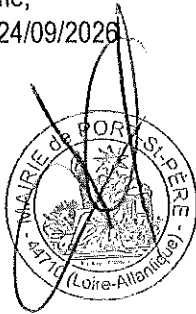
- D'acquérir la parcelle AD8 , située rue de Briord, d'une superficie cadastrale de 1078 m² environ, pour un montant de 2500,00 €.
- De prendre en charge les frais d'acte liés à l'acquisition de parcelle AD8
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarial correspondant ; ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

A PORT-SAINT-PÈRE, le 24/09/2026

Le Maire

Gaëtan LÉAUTÉ



Le Secrétaire

Denis THOMAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'D. Thomas', is written over the printed name 'Denis THOMAS'.

Signé le : 24/09/2026
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture :
044-214401333-20260921-DE-2026-06-06-DE
Date de réception de l'accusé : 25/09/2026 à 10:34
Date d'affichage de l'acte : 25/09/2026

